



Crèche et tabagisme passif

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 26 septembre 2004

Bonjour

Votre site est particulièrement intéressant mais je voudrais savoir si vous pouvez m'orienter. J'ai un enfant de 2 ans qui est en crèche depuis un an et demi dans une crèche familiale . Le mari de la nourrice est un gros fumeur dans un petit appartement. Il dit fumer à la fenêtre lorsque mon enfant est là. Pour avoir senti l'odeur de la cigarette plusieurs fois dans les cheveux et les vêtements de mon enfant, je suis persuadée que mon enfant est victime de tabagisme passif. J'en ai parlé à la directrice qui minimise le problème et la nourrice m'a pris en grippe depuis que j'en ai parlé à sa supérieure. Ma petite fille est sourde, très fragile de la sphère ORL et a été atteinte de laryngite, otite tout au long de l'hiver. Je ne sais que faire pour faire entendre les droits de mon Bébé à respirer un air ambiant non pollué par les substances nocives du tabac Pourriez vous m'aider ou m'orienter.

Très courtoisement

Réponse :

Rapprochez vous de notre permanence parisienne en prenant contact au 01 42 77 06 56. Nous pourrions certainement intervenir auprès de la responsable de la crèche.